

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date 08/11/2024, à la mairie, sous la présidence de M. VERNET Thierry, Maire.

Présents : Thierry VERNET, Maire ; CHARTOIRE Mireille, 1ère Adjointe ; TARDIVAUD Philippe, 2^{ème} adjoint ; BOREL Gilles, CHEVALIER Michèle ; MONTEILHET Clément ; ROCHE Patricia ; ROUX Sébastien

Pouvoir déposé en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Pouvoirs : 0

Absent : MM GRAS Florent, RODIER Bruno

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte

Procès-verbal de la réunion du 07 novembre 2024

En préalable au vote, M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur la rédaction du P.V.
Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne au sein du Conseil, la secrétaire de séance : Philippe TARDIVAUD

1) Travaux voirie communale : modification du carrefour de la Frétisse : Désignation de l'Entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenue l'accord de subvention D.E.T.R. et du conseil Département du Puy-de-Dôme pour les travaux de modification du carrefour de la Frétisse

Il propose à l'Assemblée de confier les travaux, ainsi que le pilotage et la coordination de chantier à l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 24 962 € H.T., soit 29 954,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix pour :

- Désigne l'Entreprise EUROVIA, Zone industrielle de la Masse, 63600 AMBERT pour la réalisation des travaux.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2) Travaux création d'un logement T4 dans bâtiment communal : Désignation de l'Entreprise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a obtenue l'accord de subvention D.E.T.R. pour les travaux de création d'un logement T4 dans bâtiment communal

Il propose à l'Assemblée de confier les travaux, ainsi que le pilotage et la coordination de chantier à l'Entreprise PERETTI pour un montant de

58 302,94 € H.T., soit 64 133,24 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 8 voix pour :

- Désigne l'Entreprise PERETTI, Zone industrielle rue Marc Seguin, 63600 AMBERT pour la réalisation des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3) Travaux création d'un local multi-services : Désignation de l'Entreprise

M. le Maire expose au Conseil qu'avant de signer le devis pour commencer les travaux du multi-service, le toit a besoin d'être vérifié car des tuiles s'effritent. Il va demander à plusieurs charpentiers de faire des devis.

Questions diverses :

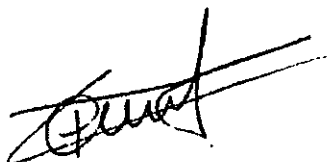
Monsieur le maire propose de passer aux questions diverses et demande si les membres du conseil ont des questions particulières.

M. le Maire informe le Conseil que des travaux sont à prévoir au lieu-dit de la Frétisse, il faudra canaliser un morceau de fossé pour élargir la voirie au niveau du lavoir ainsi que récupérer l'eau de pluie qui s'écoule actuellement sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h00

Le Maire

Thierry VERNET



Secrétaire de séance

Philippe TARDIVAUD

